

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC
L'ENTREPRISE « ESCAPE TIME MONTAUBAN »**

Adm N° 2023 - 64

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité pour la Médiathèque municipale d'organiser un Escape Game mobile

DE C I D E

ARTICLE 1 – OBJET

De signer le contrat d'engagement avec Mme Mélissa CERVILLA représentant l'Entreprise « Escape Time Montauban » - 56 rue de Pater — 82 000 MONTAUBAN pour une intervention à la Médiathèque dans le cadre d'un Escape Game mobile « Le testament d'Eugène Lenoir »

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la durée des deux séances, soit le mardi 31 octobre 2023, la première à 14h et la seconde à 15h30.

ARTICLE 3 –COUT

Le montant du contrat est de : 630.00 € TTC, frais de transport offerts.

ARTICLE 4 – FORMALITES

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 05 juillet 2023

Le Maire

Romain LOPEZ